



Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

DEPARTEMENT DU GARD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

Date de la convocation : 18 avril 2013

Date d'affichage : 18 avril 2013

Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 40

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 38

Nombre de voix exprimées : 38

L'an deux mille treize et le vingt cinq avril, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La Maison de l'Eau, à Allègre les Fumades, sur la convocation qui leur a été adressée par Pierre BRUN, Président.

Présents: DACHAUD Edith, BLACHE Georges, BLISSON Jean-Paul, BRUN Pierre, CESCO Denise, CHAMPETIER Robert, CHANTE Pierre, CHAULET Edouard, CLEMENCON Bruno, COLLIER Denise, COUTURIER Pierre, DARDAILHON Marcel, DAUBLON Thierry, DONDINI Serge, DUMAS Patrick, FOLCHER Michel, GANOZZI Bernard, GARCIA Gilbert, GAURET Claude, GILLES Cyril, GOURRET Patrice, HOURS Henri, IPSILANTI Jean, LASHERMES Bernadette, LAURENT Cyril, LAUPIE Alain, MARC Jacques, MARTIN Olivier, MAXIMIN Henri, MULA Christian, NICOLAS Bernard, PIALAT Claude, PIALET Daniel, PORTALES Bernard, RAOUX Bernard, REY Bernard, ROUQUETTE Patrice, ROUX Claude, TAYOLLE Danièle, WANSARD Jany.

Divers : Mme DACHAUD Edith est arrivée en cours de séance, et n'a pu participer au vote qu'à compter de la délibération N°95-2013.

Mr Daniel PIALET est arrivé en cours de séance, et n'a pu participer au vote qu'à compter de la délibération N°96-2013.

Excusés : CADILHAC Christiane, CARMONA Antoine, PELLIER Rodolphe, VINOT Chantal.

Pouvoir : Néant.

Présents qui n'ont pas participé au vote : GARCIA Gilbert, LAUPIE Alain.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Bernard RAOUX

Le procès verbal de la séance du 27 mars 2013 est approuvé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

OBJET : DELIBERATION N°93-2013
VOTE DE LA FISCALITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE DE VOTER** : les taux de la fiscalité directe pour 2013 comme suit :
 - Cotisation Foncière des entreprises : **27.82%**,
avec un taux de mise en réserve de 0.17 %
 - Taxe d'Habitation : **9.19 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **2.28 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **5.06 %**
- **CHARGE** : le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Intervention : Monsieur CHAULET a remercié les élus du Conseil Communautaire qui ont su faire des propositions permettant aux contribuables de Barjac de ne pas subir de pression fiscale supplémentaire en intégrant la Communauté de Communes de Cèze Cévennes.

OBJET : DELIBERATION N°94-2013
VOTE DE LA TEOM

Intervention : Monsieur CHAULET souhaite que des simulations soient faites pour les communes de Barjac et St-Sauveur qui sont adhérentes au SICOM, suite aux investissements qui ont été faits par ces communes, et d'une manière générale pour toute la compétence « Déchets » dans le but d'une harmonisation.

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de voter les taux de TEOM des communes de Bessèges, Meyrannes et Molières sur Cèze pour 2013.

Il précise, que suite à la demande express de la commune de Bessèges, il est proposé d'augmenter le taux de TEOM de cette commune, afin de couvrir le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE DE VOTER** : les taux de la TEOM pour 2013 comme suit :

BESSEGES	15.63 %
MEYRANNES	7.50 %
MOLIERES SUR CEZE	12.33 %

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

OBJET : DELIBERATION N°95-2013

VOTE DE LA REOM POUR ROBIAC ROCHESSADOULE ET BORDEZAC

Arrivée de Mme Edith DACHAUD

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de modifier, à la demande express des communes de Robiac Rochessadoule et Bordezac, les tarifs de la REOM 2013 pour ces deux communes, afin de couvrir le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de modifier comme suit, le tarif de la redevance ordures ménagères pour 2013 :
 - Commune de ROBIAC ROCHESSADOULE : 124 € par foyer
 - Commune de BORDEZAC : 70 € par habitant

OBJET : DELIBERATION N°96-2013

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2013

Arrivée de Monsieur Daniel PIALET

Interventions : Monsieur DUMAS dit que le rapport de la CLECT n'a pas été voté par les membres de la CLECT. Il n'approuve pas le « 0 » pour sa commune. C'est contraire aux intérêts de la commune de Molières. La commune de Molières ne votera pas les attributions.

Monsieur MARTIN rappelle que la procédure n'a pas été respectée, car les attributions de compensation auraient du être notifiées avant le 15 février, il précise que le calcul qui a été fait est avantageux pour la commune de Molières.

Monsieur GOURRET informe les membres du conseil que la commune de St-Ambroix ne votera pas les attributions de compensation et il souhaite que les membres du conseil ne votent pas les attributions de compensation pour 2013.

Après différents échanges, Monsieur MARTIN propose de voter les attributions de compensation, sous condition d'une révision pour la commune de Molières et qu'une étude soit engagée pour revoir la répartition de l'ensemble des attributions de compensation, dans les six mois.

Le Président informe les membres présents que l'article 1609 nonies du Code Général des impôts précise qu'une commission est créée entre un groupement à Taxe Professionnelle Unique (T.P.U) et les communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges, et le montant des attributions de compensation.

La commission constituée par la Communauté de Communes de Cèze Cévennes s'est réunie le 15 avril 2013 et elle a défini les montants des attributions pour 2013.

Ils s'établissent ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

**ATTRIBUTIONS VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUX COMMUNES MEMBRES**

COMMUNES	MONTANT
ALLEGRE LES FUMADES	33 225
BARJAC	527 752
BESSEGES	490 578
BORDEZAC	41 929
COURRY	4 262
GAGNIERES	119 132
MEYRANNES	105 937
MOLIERES SUR CEZE	0
NAVACELLES	44 313
PEYREMALE	42 126
POTELIERES	17 012
RIVIERES	6 726
ROBIAC ROCHESSADOULE	92 291
ROCHEGUDE	13 060
SAINT-AMBROIX	207 967
SAINT-BRES	19 032
SAINT-JEAN DE MARUEJOLS	14 918
SAINT-PRIVAT DE CHAMPCLOS	49 061
SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES	51 989
SAINT-VICTOR DE MALCAP	6 720
TOTAL	1 888 030

**ATTRIBUTIONS VERSEES PAR LES COMMUNES
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

COMMUNES	MONTANT
MEJANNES LE CLAP	23 677
SAINT-DENIS	2 736
THARAUX	2 958
TOTAL	29 371

Les Conseils Municipaux des communes membres devront se réunir pour entériner les montants ainsi définis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (7 voix contre – 5 abstentions – 26 voix pour) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

- **ACCEPTE** : la proposition faite par Monsieur le Président, sous condition qu'une révision soit étudiée pour le cas de la commune de Molières, et qu'une étude soit engagée pour revoir l'ensemble des attributions de compensation dans les six mois.
- **APPROUVE** : les montants figurant dans le tableau ci-dessus.
- **DECIDE** : de payer les sommes dues aux vingt communes concernées, et de solliciter le reversement aux communes de Tharoux, St-Denis et Méjannes le Clap conformément aux éléments figurants dans le tableau ci-dessus.
Il est précisé que pour les communes de Barjac, Bessèges, Gagnières, Meyrannes, Robiac Rochessadoule, St-Ambroix, les versements seront mensuels et que pour les autres communes, les versements seront trimestriels. Les versements n'interviendront qu'à compter de la réception des délibérations des communes

OBJET : DELIBERATION N°97-2013

**TRANSFERT DES EMRUNTS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE
DECHETS**

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de transférer les emprunts ci-dessous du budget principal vers le budget annexe « Déchets » à compter du 1^{er} janvier 2013 :

ORGANISME BANCAIRE	OBJET	N° DOSSIER	DETTE A L'ORIGINE	ANNUITE
CAISSE EPARGNE	CSDU BORDEZAC	ALR20064161/ARC22778/01	100 000 €	6667.86 €
CAISSE EPARGNE	CSDU BORDEZAC	ALR20064161/ARC22778/02	1 105 000 €	64879.07 €
CAISSE EPARGNE	DECHETTERIE BESSEGES	ARC19205	115 154.83 €	18 490.62 €
CAISSE EPARGNE	RAMPE ACCES DECHETTERIE ST-VICTOR	01UM9U016PR	30 000 €	2 276.37 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

OBJET : DELIBERATION N°98-2013
VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions aux associations pour 2013.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : les subventions à verser aux associations pour 2013 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

	OBJET	PROPOSITION 2013
FAMILLES RURALES	relais emploi St-Jean de Maruéjols	68 000
FAMILLES RURALES	point info jeunesse	4 500
FAMILLES RURALES	éducation environnement	3 500
MISSION LOCALE JEUNES		19 646
GARD INITIATIVE		3 000
Agence de développement Ales Myriapolis		43538
Etoile Maruéjoise St-Jean de Maruéjols	raid nature adapté	1 000
Mairie Méjannes le Clap	subvention pour la garderie	5 500
LA RIBAMBELLE Allègre les Fumades	Centre de loisirs	18 157
LA RIBAMBELLE Allègre les Fumades	accueil périscolaire	26 843
LES MINOTS St-Jean de Maruéjols	Centre de loisirs	25 500
Mairie St-JEAN de Maruéjols	accueil périscolaire	18 000
Un tout petit monde St-Ambroix	ALSH	900
Crèche Les Drollets	Meyrannes	49 768
Les Culottes Courtes Méjannes le Clap	Crèche	55 000
Les Culottes Courtes Méjannes le Clap	subvention crèche pour le loyer	8 232
Un tout petit monde St-Ambroix	crèche	139 047
Mairie Allègre	Bibliothèque	1 000
Bibliothèque Méjannes	Asso Les amis de la Bibliothèque	1 000
Bibliothèque St-Jean de Maruéjols	Asso Un Livre pour tous.	1 000
Mairie St-Privat	Bibliothèque	500
Mairie Rivières	Bibliothèque	300
Mairie Courry	Bibliothèque	300
Mairie St-Privat de C	Bibliothèque	300
Mairie St-Victor	Bibliothèque	300
Mairie Tharoux	Bibliothèque	300
Molières sur Cèze	Bibliothèque	300

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

St-Sauveur de Cruzières	Bibliothèque	300
Bessèges	Bibliothèque	300
Mairie Tharoux	ateliers culturels et artistiques	2 500
Mairie Tharoux	Festival	1 000
Centre de Développement Culturel	Saison culturelle de la CC	20 000
Centre de Développement Culturel	Aide au fonctionnement	53 550
Etoile Maruéjoise St-Jean de Maruéjols	théâtre, printemps des poètes, contes, chorale	800
ARAMA St-Ambroix	cordes sensibles	3 000
centre de recherche et de formation archéologique	Mairie St-Privat de Champclos	260
Artémuz St-Jean de Maruéjols		0
Le Plateau des Gras - Courry		150
Affilante - Courry		150
Casténéa-Courry		300
Groupe histoire et recherches-	RocheGude	100
PHASE - RocheGude		50
Harmonie les amis réunis - St-Ambroix		800
La Fenêtre - St-Ambroix		4 000
La légende du Volo Biou /Occitanie	St-Ambroix	18 000
Club Minéraux et fossiles	St-Ambroix	150
Mutuelle lecture	St-Ambroix	250
Ass La Filature	St-Ambroix	500
Asso photo	St-Ambroix	250
Bord de Cèze/Rockaguda	St-Ambroix	4 000
Tourne les pages	St-Ambroix	50
Théâtre Le Tournesol-St-Ambroix	St-Ambroix	1 000
Association Philatélique	St-Ambroix	170
La Nota Brava Ecole de musique		15 000
Les inattendus	Gagnières	1 000
contes sous les tilleuls	Gagnières	1 000
Festival Jazz Barjac	Barjac	2 000
festival Printemps des sculptures	St-Ambroix	2 000
Château de Montalet	30 ans de l'association	500
Ateliers collectifs de la Cèze et de l'Auzonnet		6 000
Etoile de Bessèges		5 000
DIVERS	DIVERS	11 709
	TOTAL DEPENSES	651 270

OBJET : DELIBERATION N°99-2013
CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
2013

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer une convention avec toutes les associations qui bénéficient d'une subvention de la Communauté de Communes d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer les conventions qui doivent être passées avec toutes les associations qui bénéficient d'une subvention de la Communauté de Communes d'un montant supérieur à 23 000 €.

OBJET : DELIBERATION N° 100-2013
BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité:

- **APPROUVE** : le budget primitif 2013, présenté par Monsieur le Président.

La section de Fonctionnement s'équilibre à 7 304 945 €.

La section d'Investissement s'équilibre à 2 625 167 €.

OBJET : DELIBERATION N°101-2013
VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu la création de la communauté de communes de Cèze Cévennes à compter du 1^{er} janvier 2013,

Vu les différents modes de fonctionnement, de gestion et de financement du service de collecte et traitement des déchets sur le territoire,

Vu la création d'un budget annexe « Déchets » au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que toutes les dépenses afférentes au service « déchets » sont retracés sur le budget « Annexe déchets »,

Considérant que les recettes permettant de couvrir le service « déchets » sont assurées à la fois par la TEOM, et la REOM,

Considérant que la TEOM est une recette du budget général, qui sert à couvrir une partie des dépenses retracées au budget annexe « Déchets »,

Considérant que les emprunts, retracés jusqu'au 31 décembre 2012, dans le budget général, le sont désormais, depuis le 1^{er} janvier 2013, dans le budget annexe « déchets »,

Compte tenu que la collectivité a engagé une démarche pour une harmonisation du service,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

Monsieur le Président propose aux membres présents de voter une subvention d'équilibre pour le budget annexe déchets, à titre exceptionnel et transitoire, pour l'exercice 2013, d'un montant de 692 053 €.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de voter une subvention d'équilibre pour le budget annexe « Déchets » d'un montant de 692 053 € pour 2013, à titre exceptionnel et transitoire. Cette dépense sera imputée à l'article 657364 du budget principal.

OBJET : DELIBERATION N° 102-2013
BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET DECHETS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2013 « Déchets », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 2 628 982 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 290 447 €.

OBJET : DELIBERATION N° 103-2013
BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2013 « Atelier Relais », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 92 374 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 159 772 €.

OBJET : DELIBERATION N° 104-2013
BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2013 « ZAE St-Ambroix », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 328 683 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 1 309 083 €.

OBJET : DELIBERATION N°105-2013

BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le budget primitif 2013 « ZAE St-Jean de Maruéjols », présenté par Monsieur le Président.
La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 452 730 €.
La section d'Investissement s'équilibre à 2 063 267 €.

OBJET : DELIBERATION N°106-2013

PARTICIPATION CRECHE DE MEJANNES LE CLAP

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **FIXE** : la participation financière au fonctionnement de la crèche de Méjannes le Clap pour les communes, non membres du territoire « de Cèze Cévennes » ayant des enfants qui fréquentent ces établissements, comme suit :
 - 800 € par enfant et par an pour une fréquentation mensuelle de 30 heures et plus
 - 400 € par enfant et par an pour une fréquentation de moins de 30 heures de présence mensuelle.
- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET :

DELEGATION DE FONCTION

Monsieur le Président propose à l'assemblée de donner une délégation à Mademoiselle Isabelle ROGE, déléguée communautaire suppléante pour la commune de St-Privat de Champclos, pour « **la coordination des bibliothèques du territoire** ».

A ce titre, des frais de missions lui seront versés mensuellement, dans la limite de 350 € par mois. Cette délégation prend effet au 1er janvier 2013.

Ces frais de mission seront versés sur la base du barème applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Intervention : Monsieur CHAULET précise que sur le fonds cette délibération n'est pas possible. Car une délégation ne peut être donnée qu'à un vice président ou à un membre du bureau

Monsieur le Président propose de retirer cette délibération et de vérifier la légalité.

OBJET : DELIBERATION N°107-2013
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette délibération annule et remplace la délibération N°85-103 portant sur le même objet.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts prévoit la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI
- et 10 commissaires titulaires.

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- l'organe délibérant de la communauté doit dresser une liste composée des noms :
 - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
 - de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants
- la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :
 - 10 commissaires titulaires,
 - 10 commissaires suppléants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE** : de créer une commission intercommunale des impôts directs.
Une liste de membres potentiels a été dressée par le conseil communautaire sur proposition des communes membres.
Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Listes ci-jointes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

Communauté de Communes de Cèze Cévennes

PROPOSITIONS DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

	Nom- Prénom	adresse	date de naissance	profession
1	MARTIN Olivier	500 Chemin de la Vigières - 30160 GAGNIERES	13/05/1961	Consultant
2	CESCO Denise	Le Baratrou -30500 COURRY	17/09/1941	Retraitée
3	PORTALES Bernard	108 Ter Rue Victor Hugo - 30160 BESSEGES	24/02/1959	-
4	PIALET Daniel	Le Moulin du Roc Tombé - 30500 ST AMBROIX	12/05/1953	Commerçant
5	DAUBLON Thierry	Pharmacie - 30430 ST JEAN DE MARUEJOLS	23/07/1957	pharmacien
6	DONDINI Serge	125 Chemin de la Blanchonne - 30500 ST VICTOR DE MALCAP	21/05/1955	technicien chimiste
7	CHAULET Edouard	Vivantony - 30430 BARJAC	13/03/1945	Retraité de l'enseignement
8	RAOUX Bernard	LES TAULELLES - 30430 ST- PRIVAT DE CHAMPCLAS	18/09/1946	Retraité
9	BLACHE Georges	675 Chemin des Muletiers - 30410 MEYRANNES	03/08/1956	Directeur d'agence bancaire
10	LAUPIE Alain	16 impasse des maladreries 30100 ALES	08/05/1947	Retraité
11	VINOT Chantal	20 Rue des Cades - 30430 MEJANNES LE CLAP	12/04/1944	retraitée
12	CHANTE Pierre	Le Bourg - 30430 ROCHEGUDE	06/02/1951	Professeur Lycée
13	ROUQUETTE Patrice	Quartier Cauvel - 30430 RIVIERES	05/02/1955	Agent de maîtrise
14	GAURET Claude	Hameau de Dieusse - 30500 ST BRES	07/10/1942	retraité
15	PAYAN Jean Christophe	Le Mas Escalier - 07460 ST SAUVEUR DE CRUZIERES	12/06/1975	Ingénieur
16	NICOLAS Bernard	Mas Chamblat - 30160 BORDEZAC	25/09/1936	retraité
17	DUMAS Patrick	Mas Domergues Gammal - 30410 MOLIERES SUR CEZE	07/04/1959	Consultant
18	POULY Jean-Pierre	Clamoux - 30160 PEYREMALE	02/12/1940	médecin retraité
19	BOSCHET Marc	Les Théronds - 30160 BESSEGES	04/01/1961	Fonctionnaire territorial
20	BLISSON Jean-Paul	Chemin des Vignes - 30500 ST DENIS	17/06/1947	retraité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2013

Communauté de Communes de Cèze Cévennes

PROPOSITIONS DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom- Prénom	adresse	date de naissance	profession
1	GILLES Cyril	Rue Alphonse Daudet - 30430 BARJAC	09/08/1968	Fonctionnaire Territorial
2	COUTURIER Pierre	591 chemin des 4 Vents- 30500 ST- AMBROIX	24/02/1958	Ingénieur
3	JOLIVET Joël	Village - 30430 THARAUX	16/02/1954	Chercheur INRA
4	MANIVET Jean-Claude	Les Perdigones - 30500 POTELIERES	17/04/1942	retraité
5	BENEVENT Alain	quartier Bardelles 07150 ORGNAC L' AVEN	16/08/1959	Fonctionnaire Territorial
6	PIALAT Claude	Immeuble Clarté - 30160 BESSEGES	26/04/1941	retraité
7	ROUX Claude	Le Petit Villard - 30160 BESSEGES	29/03/1953	retraité fonction hospitalière
8	MULA Christian	25 Rue Victor Hugo - 30160 BESSEGES	21/04/1948	retraité Travaux Publics
9	PELLIER Rodolphe	Foussignagues - 30160 BESSEGES	21/08/1973	employé commercial
10	CADILHAC Christiane	Castillon - 30160 BESSEGES	25/03/1943	retraîtée de l'Etat Belge
11	MARC Jacques	255 Chemin de la Coste - 30160 GAGNIERES	24/10/1932	Retraité
12	LAURENT Cyril	La Luxurière - 30410 MOLIERES SUR CEZE	06/12/1974	Chargé de mission
13	COLLIER DENISE	Le Pesquier - 30410 MOLIERES SUR CEZE	20/09/1947	retraîtée
14	GOURRET Patrice	205 Chemin Yvette Piolet Jumas - 30500 ST AMBROIX	22/06/1962	Professeur des écoles
15	FOLCHER Michel	Le Pont 41 Chemin des Diligences - 30500 ST BRES	29/10/1942	retraité
16	BOISSIER Renée	47 Chemin de la digue - 30500 ST AMBROIX	01/02/1942	retraîtée
17	MAXIMIN Henri	175 Chemin du Moulin - 30500 ST AMBROIX	10/03/1948	retraité
18	DACHAUD Edith	257 Chemin du Pré de Maudé - 30500 ST AMBROIX	08/07/1951	adjoint de direction EHPAD
19	CARMONA Antoine	5 Rue de la Constrescarpe - 30430 ST JEAN DE MARUEJOLS	03/07/1938	retraité
20	TAYOLLE Danièle	Village - 30430 THARAUX	02/08/1940	retraîtée

DECISION

Décision du pouvoir adjudicateur N°04- 2013

Contrat de collecte et de transport du verre d'origine ménagère

Le Président,

Vu la délibération N°02-2013 en date du 10 janvier 2013, portant délégation générale à Monsieur le Président pour conclure les marchés publics de travaux, de services et fournitures,

Vu la procédure engagée le 20 février 2013 pour une mise en concurrence pour la collecte et le transport du verre d'origine ménagère,

Vu le rapport de présentation,

Décide de retenir l'offre ci-dessous indiquée :

- Société VIAL – Les Bouillens -30310 VERGEZE
Prix : 32.67 € HT/ tonne
Volume total collecté : 152 tonnes en 2013
Territoire concerné : commune de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Peyremale, Meyrannes et Robiac Rochessadoule.
Durée du contrat : un an à compter du 1^{er} juillet 2013

Confirme que les dépenses susvisées seront inscrites au budget.

La séance est levée à 19h30

Le Président.
Pierre BRUN.